

**ARRETE DU MAIRE DU 31 MARS 2026**

**N° 2026 – 39 – OBJET : DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE A  
MADAME GHYSLAINE JAUMOTTE, 1ere CONSEILLERE MUNICIPALE  
DELEGUEE**

Le Maire de la Commune de Villes-sur-Auzon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-18 qui confère au Maire le pouvoir de déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints, ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du Conseil Municipal,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 constatant l'élection de Madame Ghyslaine JAUMOTTE en qualité de conseillère municipale,

CONSIDERANT que, pour le bon fonctionnement de certains services et des actes administratifs, il convient de donner délégation de fonction et de signature à Madame Ghyslaine JAUMOTTE, Conseillère Municipale Déléguée,

**A R R E T E**

**Article 1** : A compter du 1<sup>er</sup> avril 2026, il est donné **délégation de fonction et de signature pour viser tous les actes relevant de la délégation de fonction** à Madame Ghyslaine JAUMOTTE, Conseillère Municipale Déléguée, sous la surveillance et la responsabilité du Maire pour intervenir dans le domaine suivant :

- Culture, festivités, relations avec les associations

**Article 2** : Le présent arrêté sera notifié à Madame Ghyslaine JAUMOTTE, Conseillère Municipale Déléguée.

**Article 3** : La Secrétaire Générale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4** : Le présent arrêté sera transmis à

- Monsieur le Préfet de Vaucluse
- Monsieur le Trésorier du SGC Montoux

Fait à Villes-sur-Auzon, le 31 mars 2026.

Le Maire,  
Frédéric ROUET



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal contains the text 'MUNICIPALITE DE VILLES-SUR-AUZON' around the top and '84570' at the bottom, with a central emblem depicting a landscape with a tower and trees.